



Pontoise, le 22 mars 2016

SPIP 95 mobilisé

SUITE À L'APPEL DE L'INTERSYNDICALE CGT – SOLIDAIRES-JUSTICE LES PERSONNELS DU SPIP DU VAL D'OISE SE SONT RÉUNIS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CE LUNDI 21 MARS 2016.

Lors de cette assemblée, les personnels présents, syndiqués et non syndiqués, tous corps représentés, ont décidé **à l'unanimité** d'apporter leur soutien au mouvement de contestation national.

Constat est fait que c'est l'ensemble des personnels affectés et travaillant dans les SPIP qui est aujourd'hui méprisé, nié dans ses spécificités et oublié des mesures salariales par le ministère de la justice. Les annonces de décembre 2015 l'ont bien montré : 2 pages d'annonces « *historiques* » **sans un mot pour l'insertion et la probation**. « *Historiquement* », c'est effectivement à marquer d'une pierre blanche !

Dans un contexte national d'attaques gouvernementales permanentes contre nos droits fondamentaux et nos acquis sociaux, en réponse aux annonces inconséquentes de la ministre de la fonction publique le 17 mars dernier et face à la gestion des ressources humaines catastrophiques de l'administration pénitentiaire, nous, personnel du SPIP du Val d'Oise, nous associons donc au mouvement revendicatif national et demandons notamment :

- **Une revalorisation significative et la remise à plat des différents régimes indemnitaires en l'absence de revalorisation indiciaire digne de ce nom ;**
- **L'ouverture de négociations statutaires pour l'ensemble des filières exerçant dans le domaine de l'insertion et la probation : CPIP, administratif, surveillants... ;**
- **La sortie de tous les personnels des SPIP du régime indemnitaire « RIFSEEP » ;**
- **Le renforcement des effectifs pour faire face à la multiplication des dispositifs, des mesures, des réformes et des priorités sans fins, qui finissent par faire perdre tout sens à nos missions ;**
- **Le dégel de la NBI et le versement de celle-ci à l'ensemble des personnels qui remplissent les conditions prévues par les textes* ;**
- **La refonte complète du logiciel ORIGINE pour sa mise en conformité parfaite avec le droit de la fonction publique ;**
- **Une médecine de prévention ... réelle !**

* cf en ce sens notre courrier adressé à la direction du SPIP le 1^{er} février dernier.

Dans l'attente d'une réponse satisfaisante de l'administration, les modalités d'action suivantes ont été actées lors de l'AG :

A l'unanimité :

- **Affichage par tout moyen (affiches, brassards, badges...) de la mention « SPIP en mouvement » ;**
- **Rédaction d'un courrier adressé aux élus locaux et nationaux, aux JAP, aux partenaires informant des actions en cours et de la mobilisation ;**

A la majorité absolue :

- **Refus de prise en charge des stagiaires autre que « pré-affectés » ;**
- **Absence de rédaction des bilans des PPR par les CPIP ;**
- **Exigence de la présence d'un cadre lors des rencontres partenariales**
- **Traitement a minima des incidents PSE : transmissions aux JAP et remise aux cadres sans traitement par le pôle PSE ; rapport a minima pour les incidents de plus d'une heure par les CPIP (rapport type en fonction de la justification ou non du retard) ;**
- **La rédaction de rapports succincts et limités aux seules obligations légales (CPP).**

Ces modalités d'action entreront en vigueur à compter du mardi 29 mars 2016

Nous ne nous laisserons pas bernier par des fables de contraintes budgétaires et autres promesses de jours meilleurs !

#OnVautMieuxQueCa !